

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION :

Coordonnées

NOM :

PRENOM :

Adresse :

CP : Commune:

Date de naissance :

TEL :

Courriel :

Niveau de formation initial

- Fin scolarité obligatoire BEP BAC BAC +2
 BAC +3 et 4 BAC +5 et plus

Situation professionnelle

- Chef d'exploitation
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autres :

Si installé-e, date d'installation :

J'autorise l'ADEAR 13 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 50 euros au moins 7 jours avant la formation à l'adresse suivante :

ADEAR 13
2 Av. du Colonel Reynaud
13 660 Orgon

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
04 90 55 17 86 ou à contact@adear13.com

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 175 € par jour.

La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (**agriculteurs et porteurs de projet**).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre Pôle Emploi pour obtenir le financement de vos formations.

Pour les personnes **installées depuis moins de 2 ans** : demander à la MSA une attestation d'affiliation indiquant que vous êtes à jour de vos cotisations.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.